

A.E.I RESINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 363 avenue de la Curiaz
73290 LA MOTTE SERVOLEX
813 244 548 RCS CHAMBERY

BILAN ACTIF PASSIF
AU 31 DECEMBRE 2023

Approuvés par l'Associée unique en date du 28 juin 2024

Certifié conforme
La Gérance



Désignation de l'entreprise : SARL AEI RESINE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 363 AVENUE DE LA CURIAZ		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 8 1 3 2 4 4 5 4 8 0 0 0 1 8		Néant ☐						
		Exercice N, clos le, 31/12/2023	N-1 31/12/2022					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	8 195	5 166	5 401	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	55 641	25 791	16 982	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV			
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
			Autres titres immobilisés	BD	BE			
			Prêts	BF	BG	1 500	1 500	600
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 474	4 474	4 394
TO TAL (II)		BJ	BK	100 767	63 836	36 931	27 376	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	14 340	14 340	40 770	
		En cours de production de biens	BN	BO	69 039	69 039	111 560	
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	304 093	13 754	290 339	198 853
		Autres créances (3)	BZ	CA	31 172		31 172	29 222
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	316 585		316 585	189 809	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	4 235		4 235	321	
	TO TAL (III)	CJ	CK	739 462	13 754	725 709	570 535	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	840 229	77 590	762 639	597 911	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	1 500	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-		Stocks :		Créances :		
sations :								

Désignation de l'entreprise		SARL AEI RESINE		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :15 000.....)	DA	15 000	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 500	1 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	96 105	58 117	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	160 678	157 988	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	273 282	232 605
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 551	7 676	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	4 624	83 494	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	396 179	213 105	
	Dettes fiscales et sociales	DY	82 654	61 030	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	350		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 000		
	TOTAL (IV)	EC	489 357	365 306	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	762 639	597 911	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
		EF			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	489 357	361 757	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

A.E.I RESINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 363 avenue de la Curiaz
73290 LA MOTTE SERVOLEX
813 244 548 RCS CHAMBERY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 160 677,55 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	160 677,55 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 93,33 euros par part	140 000,00 euros
Le solde	20 677,55 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 116 782,22 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 140 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 28 juin 2024.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2020 :
65 000,00 euros, soit 43,33 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 65 000,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2021 :
80 000,00 euros, soit 53,33 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros

W

- Exercice clos le 31 décembre 2022 :
120 000,00 euros, soit 80,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' or 'G' shape with a horizontal line extending to the right.

A.E.I RESINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 363 avenue de la Curiaz
73290 LA MOTTE SERVOLEX
813 244 548 RCS CHAMBERY

ANNEXES

AU 31 DECEMBRE 2023

Approuvés par l'Associée unique en date du 28 juin 2024

Certifié conforme
La Gérance



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 ainsi que des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Le bilan de l'exercice présente un total de **762 639** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 516 779** euros et un total **charges** de **1 356 101** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **160 678** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

I. EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE:

Néant

Description de l'activité

L'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur son exploitation et son patrimoine en raison de son activité.

Continuité d'exploitation

A la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES:

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (cf précisions ci-dessus)
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode retenue pour le traitement des frais d'acquisitions des différentes catégories d'actifs n'a pas été définie en l'absence de frais entrant dans le cadre de l'option sur cet exercice.

Seules les informations significatives sont renseignées.



Règles et Méthodes Comptables

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Financières :

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est calculée selon différentes méthodes prenant en compte les perspectives d'avenir de chaque société. Aucune dépréciation des titres de participation n'a été constatée.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Construction: 10 à 50 ans
- Agencement des constructions: 10 à 20 ans
- Installations techniques: 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel: 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers: 10 ans
- Mobilier: 8 à 10 ans
- Matériel de bureau: 5 à 10 ans
- Site internet: 5 ans
- Matériel de transport: 4 à 5 ans
- Matériel informatique: 3 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément. Aucun composant significatif n'a été identifié et individualisé.

Base amortissable :

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens, car la société ne dispose pas d'élément permettant de connaître précisément une valeur résiduelle.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du

Règles et Méthodes Comptables

jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions pour risques et charges

La direction de la société comptabilise des dotations aux provisions pour risques et charges afin de faire face aux risques connus à la clôture de l'exercice et selon la probabilité de leurs réalisations. L'évaluation de ces provisions effectuées est basée sur les trois conditions de fonds suivantes :

- la perte ou la charge est nettement précisée
- la perte ou la charge est probable
- la probabilité de la perte ou de la charge résulte d'événements en cours à la clôture de l'exercice

III- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE:

Néant.

IV- AUTRES INFORMATIONS :

Néant.